



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 18-21 novembre 2024

Distribution: générale	Point 7 de l'ordre du jour
Date: 4 octobre 2024	WFP/EB.2/2024/7-A/3
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Plan stratégique de pays – Sénégal (2025-2029)

Durée	1 ^{er} janvier 2025-31 décembre 2029
Coût total pour le PAM	149 967 522 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	3

* <https://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

Résumé

Le Sénégal est une démocratie stable et mature qui connaît une croissance soutenue de son produit intérieur brut depuis 10 ans et devrait passer de la catégorie des pays les moins avancés à celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en 2027. Malgré cela, le pays peine à réduire les inégalités et à libérer effectivement de la pauvreté les populations rurales qui en souffrent. Le Sénégal est fortement exposé aux risques d'origine climatique et demeure dépendant des produits internationaux pour nourrir sa population. La malnutrition constitue une importante préoccupation en matière de santé publique, certains indicateurs stagnant, voire s'aggravant, notamment du fait des multiples crises extérieures récentes qui ont entraîné, depuis 2020, des niveaux d'inflation encore jamais enregistrés jusque-là.

Dans le respect des priorités nationales, le PAM propose de réorienter progressivement ses opérations au Sénégal afin d'accélérer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'appuiera sur son expérience de plus de cinq décennies et sur sa forte présence sur le terrain pour élaborer une proposition de valeur concrète fondée sur des éléments factuels, avec comme objectif d'aider le Gouvernement sénégalais à éliminer la faim. Le Sénégal est déterminé à assurer une croissance économique inclusive qui profitera à sa population de plus en plus nombreuse de jeunes et aux millions de femmes employées dans le secteur informel ou effectuant des travaux non rémunérés, de façon à réduire les inégalités et à

Coordonnateurs responsables:

Mme M. van der Velden
Directrice régionale
Afrique de l'Ouest
courriel: margot.vandervelden@wfp.org

M. P. Lucas
Directeur de pays
courriel: pierre.lucas@wfp.org

investir dans le capital humain. Le pays est également résolu à faire face aux changements climatiques en adaptant son secteur agricole et en atténuant les risques dans le cadre de l'action qu'il mène pour parvenir à la souveraineté alimentaire. Chef de file reconnu en matière d'alimentation scolaire et de prévention et de traitement de la malnutrition, le PAM réduira progressivement le nombre de personnes auxquelles il vient en aide directement à mesure qu'il investira dans le renforcement des capacités et offrira une assistance technique ciblée visant à développer les politiques nationales, la protection sociale et les filets de sécurité à dimension nutritionnelle. L'initiative du PAM en faveur de la résilience des communautés rurales sera présentée comme un modèle d'agriculture durable et intelligente face au climat, susceptible de réduire l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience dans les communautés rurales de l'ensemble du pays.

Le plan stratégique de pays pour 2025-2029 s'articule autour de quatre effets directs interdépendants:

- *Effet direct 1:* Les populations touchées par une crise vivant dans les zones ciblées satisfont leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents avant, pendant et après les chocs.
- *Effet direct 2:* D'ici à 2029, l'état nutritionnel des populations exposées au risque de malnutrition et des enfants d'âge scolaire vivant dans les zones ciblées s'améliore, ce qui contribue au renforcement du capital humain.
- *Effet direct 3:* D'ici à 2029, les communautés, les individus et les acteurs des systèmes alimentaires vivant dans les zones ciblées exposées à des chocs et à des facteurs de perturbation tirent profit d'écosystèmes restaurés, de moyens d'existence résilients, de régimes alimentaires améliorés et de systèmes alimentaires plus durables.
- *Effet direct 4:* D'ici à 2029, les institutions et les systèmes nationaux disposent de moyens renforcés pour intégrer la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience dans les politiques nationales, éliminer la faim, réduire la vulnérabilité face aux aléas climatiques et continuer de développer le capital humain du Sénégal.

Le PAM constituera un corpus de données factuelles pour étayer la réorientation proposée et renforcer les partenariats existants tout en nouant de nouvelles alliances avec les parties prenantes, depuis le secteur privé jusqu'aux partenaires de développement. Il se concertera et collaborera avec d'autres entités des Nations Unies pendant toute la durée du plan stratégique de pays, en tirant parti des atouts respectifs de chacun pour offrir une assistance et une gamme de services fondés sur une approche globale qui soient efficaces et à fort impact. Le PAM intégrera les aspects suivants dans toutes ses interventions: la protection, l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, l'inclusion du handicap, la nutrition, et la responsabilité à l'égard des populations touchées. Il est déterminé à réduire les inégalités femmes-hommes en mettant en œuvre des programmes novateurs de nature à transformer la dynamique des relations femmes-hommes, notamment au moyen de l'inclusion financière et de la création de débouchés à l'intention des femmes le long de la filière alimentaire.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Sénégal (2025-2029) (WFP/EB.2/2024/7-A/3), pour un coût total pour le PAM de 149 967 522 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. Fort de trois passations de pouvoirs pacifiques depuis son indépendance, le Sénégal fait partie des pays africains les plus stables. La région de la Casamance a été le théâtre de tensions internes entre les années 1980 et 2010¹, mais un accord de paix a été signé en 2022. Les processus démocratiques ont continué de mûrir, mais les événements politiques observés à partir de 2021 ont révélé une montée de l'insatisfaction chez les jeunes qui représentent une part croissante de la population. En mars 2024, le Sénégal a élu le plus jeune Président africain et le nouveau gouvernement a promis un "changement systémique" et un plus strict respect de l'obligation de rendre compte de l'action menée. Cependant, les femmes occupent seulement un cinquième des sièges parlementaires aujourd'hui détenus par le parti au pouvoir et très peu d'entre elles occupent des postes de responsabilité.
2. Le Sénégal est en bonne voie de sortir de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2027, notamment grâce à une croissance moyenne du produit intérieur brut de 6 pour cent entre 2011 et 2018². Le reclassement constitue une source de grande fierté mais signifie aussi la perte d'accords commerciaux préférentiels et la réduction des allocations de ressources de base de la part de l'Organisation des Nations Unies. La dépendance du Sénégal à l'égard des marchandises internationales, en particulier les produits alimentaires, expose son économie aux chocs extérieurs: l'inflation a atteint le niveau sans précédent de 9,7 pour cent en 2022, et elle était de 15 pour cent en ce qui concerne les produits alimentaires.
3. Le Sénégal compte 18,2 millions d'habitants, dont 52,6 pour cent vivent en milieu rural. Le pays enregistre un taux de croissance démographique de 2,5 pour cent et le taux de fécondité global s'établit à près de 4,9 enfants par femme³. Plus de 60 pour cent de la population ont moins de 25 ans. Cette dynamique démographique exerce une pression considérable sur l'accès à l'éducation, à la santé, aux infrastructures concernant l'eau et l'assainissement, et à l'emploi.
4. L'indice de développement humain attribué au Sénégal a augmenté, passant de 0,37 en 1990 à 0,511 en 2021, notamment grâce aux progrès accomplis dans les domaines de l'éducation et des soins de santé. Cependant, une fois corrigé de l'inégalité, l'indice recule de 31 pour cent. La moitié de la population est touchée par la pauvreté multidimensionnelle, dont l'incidence est de 41,5 pour cent plus élevée que celle de la pauvreté monétaire, ce qui laisse penser que des personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté monétaire sont susceptibles de souffrir quand même de manques sur le plan de la santé, de l'éducation et des conditions de vie⁴. Dans les zones rurales, la probabilité que les ménages basculent soudainement dans la pauvreté s'élève à 80 pour cent; en d'autres termes, des chocs imprévisibles peuvent avoir des conséquences catastrophiques⁵.

¹ Central Intelligence Agency. 2024. [Page Web du World Factbook consacrée au Sénégal](#) (en anglais uniquement).

² L'incidence de la pauvreté (mesurée par rapport au seuil national de pauvreté) a reculé, passant de 43,0 pour cent en 2011 à 37,8 pour cent en 2018.

³ Organismes des Nations Unies au Sénégal. 2024. [Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028](#).

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement. 2023. [Multidimensional Poverty Index 2023](#).

⁵ Banque mondiale. 2023. [Poverty & Equity Brief: Senegal](#).

5. L'investissement du pays dans le capital humain peine à suivre le rythme de la croissance économique. Le taux d'analphabétisme élevé observé dans le pays (45 pour cent femmes sont alphabétisées contre 68 pour cent des hommes) et la persistance du chômage et du caractère informel du marché du travail (94 pour cent des femmes et 90 pour cent des hommes sont employés dans le secteur informel)⁶, à quoi s'ajoute la pauvreté généralisée, contribuent à créer un environnement n'offrant guère de perspectives aux jeunes.
6. Environ 62 pour cent de la population active sénégalaise ont moins de 34 ans, et 42 pour cent ont entre 20 et 35 ans. Le grand nombre de jeunes en âge de travailler représente un facteur propice à la croissance économique et au développement mais, à l'heure actuelle, près de 20 pour cent des jeunes sont au chômage alors que le taux national de chômage est de 3 pour cent. La pauvreté rurale, le sous-développement, le chômage et les changements climatiques attisent l'exode rural et la migration, et comme les femmes, les enfants et les personnes âgées restent le plus souvent dans les foyers, ce sont eux qui constituent les populations risquant le plus d'être laissées de côté par le développement économique et social.
7. L'autonomisation économique des femmes et l'instauration de l'égalité femmes-hommes font partie des principaux facteurs d'amélioration des indicateurs sociaux. Entre autres difficultés, les femmes et les filles se heurtent à des barrières pour accéder aux produits et aux services financiers. En conséquence, nombreuses sont celles qui recourent à des mécanismes informels pour accéder aux services de crédit et d'épargne. Ces mécanismes sont généralement dépourvus de systèmes de protection des consommateurs et maintiennent les utilisateurs dans l'économie informelle.
8. Les adolescentes représentent 22 pour cent des femmes en âge de procréer et contribuent à hauteur de près de 10 pour cent au taux de fécondité global des femmes sénégalaises⁷. Évalué à 66 naissances pour 1 000 filles⁸, le taux de fécondité chez les adolescentes demeure élevé, en particulier dans les zones rurales. Outre les risques importants pour la mère et l'enfant, les grossesses précoces compromettent l'éducation des jeunes filles et ont des conséquences sur leur aptitude à participer pleinement à la croissance sociale et économique du pays.
9. La prévalence nationale du VIH/sida est relativement faible (0,3 pour cent de la population adulte)⁹, mais la situation des enfants nés de mères séropositives exige une attention particulière. De nombreuses femmes vivant avec le VIH choisissent de ne pas demander à être soignées en raison de la stigmatisation à laquelle elle devrait faire face.

⁶ Institute of Labour Economics. 2022. *Labor Informality and Market Segmentation in Senegal*.

⁷ African Population and Health Research Center. 2020. *The State of Education and Implications of SRHR on the Education of Adolescent Girls in Senegal*.

⁸ Banque mondiale. 2021. *Taux de fertilité chez les adolescentes (nombre de naissances par 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans) – Sénégal*.

⁹ Banque mondiale. 2021. *Prévalence du VIH, total (pourcentage de la population âgée de 15 à 49 ans) – Sénégal*.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

10. Les engagements pris par le Sénégal à l'égard du Programme 2030 sont inscrits dans le plan national de développement de 2014 intitulé "Plan Sénégal émergent" qui est actuellement mis en œuvre dans le cadre de plans d'actions prioritaires quinquennaux. Le Sénégal a participé à deux examens nationaux volontaires, dont le plus récent¹⁰ met en relief le fait que les inégalités femmes-hommes persistantes, la résilience insuffisante face au climat en mutation et les effets prolongés de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 soulèvent des défis clés pour la réalisation des objectifs du pays liés aux objectifs de développement durable (ODD).
11. Évalué à 36 pour cent, le niveau de pauvreté du Sénégal est le plus bas observé en Afrique de l'Ouest¹¹, mais, à moins que la réduction des inégalités ne progresse à pas de géant, il n'est guère probable qu'il recule. Bien que la pauvreté touche les femmes plus que les hommes, le Sénégal présente une particularité inhabituelle qui est que la pauvreté est moins prévalente dans les ménages dirigés par une femme que dans ceux dirigés par un homme¹², ce qui démontre que l'égalité femmes-hommes est importante en tant que catalyseur de la réalisation des ODD.
12. Le Sénégal peine à atteindre l'ODD 4. Près de la moitié des enfants sénégalais âgés de 12 à 15 ans n'ont pas accès à un enseignement de qualité; 20 pour cent des enfants ne sont pas scolarisés dans le cycle primaire et 37 pour cent de ceux qui le sont ne l'achèvent pas¹³. En moyenne, un enfant peut espérer être scolarisé pendant 7,3 ans, soit largement moins que la moyenne dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (12 ans) et légèrement moins que la moyenne en Afrique subsaharienne¹⁴. Les filles affichent un taux de scolarisation plus élevé que celui des garçons dans les cycles d'enseignement élémentaire et intermédiaire, mais, à partir de la troisième année de ce dernier (correspondant à la tranche d'âge 14-15 ans), leur taux d'achèvement des études tombe à 39 pour cent; c'est l'âge auquel 74 pour cent des grossesses d'adolescente sont enregistrées¹⁵. Les écoles coraniques sénégalaises – les *daaras* – sont jugées préoccupantes par les groupes internationaux de protection des droits humains et ne favorisent pas le passage au système d'éducation officiel ni à la formation professionnelle¹⁶.

¹⁰ Ministère de l'économie, du plan et de la coopération. 2022. *Revue nationale volontaire 2022*.

¹¹ Banque mondiale. 2024. [Page Web sur la Banque mondiale au Sénégal](#) (en anglais seulement).

¹² Fonds monétaire international. 2007. *Country Report No. 07/316, Senegal Poverty Reduction Strategy Paper*; et University of Virginia Journal of Business Diversity. 2020. *Female-Headed Poverty in Senegal: A Mixed Methods Study*, Vol. 20, Numéro 2.

¹³ Organismes des Nations Unies au Sénégal. 2023. *Analyse Commune Pays 2022 – Sénégal*.

¹⁴ Banque mondiale. 2023. [Fiche d'information sur le capital humain au Sénégal](#) (page Web en anglais seulement).

¹⁵ African Population and Health Research Center. 2020. *The State of Education and Implications of SRHR on the Education of Adolescent Girls in Senegal*.

¹⁶ Amnesty International. 2022. *Senegal: The State must move from commitment to strong action to protect talibé children*.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

13. *Accès à l'alimentation.* Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sénégalais sont vulnérables face à la sécheresse et aux inondations, aux maladies et aux autres risques¹⁷. La surpêche commerciale met en péril les moyens d'existence des communautés de pêcheurs locales, et les changements climatiques accroissent l'intensité et la fréquence des chocs frappant les éleveurs pastoraux. Le Sénégal importe 70 pour cent de ses produits alimentaires¹⁸, ce qui expose les ménages à l'instabilité des marchés extérieurs.
14. *Insécurité alimentaire.* D'après les résultats de l'analyse fondée sur le Cadre harmonisé réalisée en mars 2024, l'insécurité alimentaire devrait doubler au moment du pic attendu pendant la période de soudure (juin-août)¹⁹, les départements de Salémata et de Goudiry devant connaître une insécurité alimentaire qualifiée de "crise"²⁰.
15. *Élimination de la malnutrition.* À l'heure actuelle, le Sénégal n'est pas en bonne voie d'atteindre tous les objectifs en matière de nutrition de la mère, du nourrisson et du jeune enfant. Des progrès ont certes été accomplis en matière de réduction de la malnutrition chronique, mais le retard de croissance touche encore 18 pour cent des enfants de moins de 5 ans et la réduction de l'émaciation a cessé de progresser pour reculer à nouveau au cours des cinq dernières années, le taux de malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans étant passé de 8 à 10 pour cent²¹. De plus, 16 pour cent des nourrissons accusent une insuffisance pondérale à la naissance²². Les carences généralisées en micronutriments restent un problème de santé publique: l'anémie touche 68 pour cent des enfants de moins de 5 ans²³ et 53 pour cent des femmes et des filles en âge de procréer. Les facteurs de la malnutrition sont l'insécurité alimentaire et les pratiques inadéquates d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants; seuls 9 pour cent des enfants de moins de 2 ans reçoivent l'apport alimentaire minimum acceptable et seuls 41 pour cent des nourrissons sont exclusivement nourris au sein pendant les cinq premiers mois de leur vie²⁴.
16. *Productivité et revenus des petits exploitants.* L'agriculture contribue au produit intérieur brut du Sénégal à hauteur de 16 pour cent²⁵ et 60 pour cent de la population active travaille dans le secteur de la production alimentaire²⁶. La majorité des exploitations s'appuient sur un système d'agriculture pluviale pratiquée à un niveau de subsistance et souffrent de l'insuffisance et de l'irrégularité des précipitations, du manque d'intrants de qualité et du mauvais état des infrastructures. La productivité pâtit de la dégradation des sols, qui touche 60 pour cent des terres arables, et des pertes après récolte.

¹⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. [Profil de pays du Sénégal](#) (page Web en anglais uniquement).

¹⁸ Ministère de l'agriculture des États-Unis d'Amérique. 2024. [Exporter Guide, Senegal](#).

¹⁹ Le nombre de personnes en phase 3 ou plus du Cadre harmonisé/Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire devrait passer de 278 000 (entre mars et mai 2024, période actuelle) à 518 000 (entre juin et août 2024, période de la projection).

²⁰ Cadre harmonisé. 2024. [Résultats de l'analyse de la situation actuelle et projetée de l'insécurité alimentaire aiguë, mars 2024](#).

²¹ Gouvernement sénégalais. 2023. [Sénégal: Enquête démographique et de santé continue 2023](#).

²² Rapport sur la nutrition mondiale. 2022. [Profil de pays du Sénégal](#) (page Web en anglais uniquement).

²³ Banque mondiale. 2019. [Prévalence de l'anémie chez les enfants \(pourcentage des enfants âgés de 6 à 59 mois\) – Sénégal, Monde](#).

²⁴ Rapport sur la nutrition mondiale. 2022. [Profil de pays du Sénégal](#) (page Web en anglais uniquement).

²⁵ Banque mondiale. 2022. [Agriculture, foresterie et pêche, valeur ajoutée \(pourcentage du PIB\) – Sénégal](#).

²⁶ Fonds international de développement agricole. 2024. [Profil de pays du Sénégal](#).

17. Les femmes assurent 80 pour cent de la production alimentaire du Sénégal²⁷ mais pratiquent essentiellement une agriculture de subsistance non rémunérée dont les produits sont destinés à la consommation du ménage, tandis que les hommes se consacrent à des cultures commerciales dont ils tirent des revenus. Outre la nécessité de bousculer les stéréotypes relatifs à leurs rôles et à leurs capacités, il faut également que les femmes accèdent plus facilement à l'information, aux ressources (par exemple le crédit et la terre) et aux compétences ayant trait aux pratiques agricoles durables (intelligentes face au climat), y compris pour ce qui est de la gestion durable des ressources naturelles, afin qu'elles puissent contribuer à réduire la dégradation de l'environnement et mieux s'adapter aux changements climatiques, pour disposer des mêmes chances que les hommes.
18. *Systèmes alimentaires durables.* Avec l'augmentation de la population du pays, les terres arables du Sénégal sont de plus en plus morcelées et surexploitées. La destruction de la biodiversité (à cause du surpâturage, de l'érosion des sols, de la déforestation, de la surpêche et du braconnage), les lois insuffisantes en matière de protection de l'environnement et la mauvaise gestion des ressources naturelles compromettent gravement la durabilité environnementale et contribuent à accélérer la dégradation des terres et à limiter un peu plus la productivité agricole. Le Gouvernement est déterminé à améliorer les services écosystémiques agricoles et à développer les filières agricoles, tout en créant des emplois ruraux dans le cadre d'activités liées à la préservation des terres et à l'agriculture intelligente face aux aléas climatiques, en prêtant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

19. *Renforcement des capacités.* Malgré les progrès non négligeables qui ont été accomplis, des problèmes importants perdurent du point de vue de l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la protection sociale. Les principaux problèmes sont liés au financement, à la gouvernance et à la qualité de la prestation des services, y compris l'efficacité de la couverture.
20. *Cohérence des politiques.* Le Sénégal a peiné à mettre en œuvre ses nombreuses politiques liées aux ODD, notamment faute de cohérence entre le financement et l'établissement des priorités. Au sein des ministères d'exécution, les principales questions transversales comme l'égalité femmes-hommes et la nutrition continuent à être traitées d'une manière cloisonnée au lieu d'être systématiquement prises en compte, ce qui freine les progrès.
21. *Diversification des ressources.* Le Gouvernement est fermement décidé à mettre en place une stratégie de financement plus solide à l'appui de la réalisation des ODD, notamment en renforçant et en modernisant la fiscalité, en optimisant les investissements publics, en mettant en place des mesures plus strictes en matière d'obligation de rendre compte, et en s'impliquant dans des partenariats public-privé transparents.
22. *Renforcement des partenariats mondiaux.* En Afrique, le Sénégal fait partie des chefs de file dans le domaine du partage des connaissances, du savoir-faire et des technologies à l'appui de la réalisation des ODD²⁸. Par exemple, il est l'un des 11 pays africains participant à l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, qui vise à étendre la surface de terres arables dans le Sahel.

²⁷ Ibid.

²⁸ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. 2021. *South-South and Triangular Industrial Cooperation*.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

23. Le Sénégal continue à enregistrer d'importants déficits alimentaires dans les régions de l'intérieur et du sud. C'est le cas en particulier pendant la période de soudure, au cours de laquelle quelque 20 départements²⁹ sont vulnérables face à l'insécurité alimentaire d'une manière chronique, en raison de problèmes qui limitent fortement la disponibilité et l'accessibilité des aliments sains et nutritifs. Ces 20 départements représentent environ 30 pour cent de la population sénégalaise. Dans le département de Sédhiou, 29 pour cent de la population est vulnérable face à l'insécurité alimentaire chronique; dans les départements de Kédougou, Kaffrine et Tambacounda, ce taux dépasse 25 pour cent. Parmi l'ensemble des causes profondes de l'insécurité alimentaire, la pauvreté est celle qui a les plus fortes répercussions; les taux de pauvreté sont compris entre 77 pour cent (département de Kolda) et 45 pour cent (département de Matam), et la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans atteint parfois 18 pour cent (département de Podor), alors que la moyenne nationale s'établit à 9 pour cent³⁰.
24. L'accroissement de la productivité agricole, obtenue en soutenant les petits exploitants du secteur de l'agriculture de subsistance, en particulier les femmes, et en renforçant leur résilience face aux chocs, est essentiel pour améliorer l'accès à l'alimentation dans les zones rurales. Le Sénégal devra assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et promouvoir le recours aux pratiques d'agriculture durable qui permettent d'accroître la productivité, de préserver les écosystèmes et de renforcer la capacité des petits exploitants à s'adapter aux phénomènes météorologiques extrêmes, et qui contribuent parallèlement à améliorer la qualité des sols et de l'eau.
25. Malgré l'égalité des droits en matière d'accès à la terre et de propriété foncière, garantie par la Constitution, les disparités perdurent du point de vue des chances offertes aux hommes et aux femmes. Les normes sociales de genre en vigueur empêchent les femmes de participer aux activités sociales et économiques en dehors de leurs rôles traditionnels, ce qui renforce l'inégalité de l'accès à l'information et aux ressources et accroît le risque que les femmes soient un peu plus laissées de côté³¹.
26. Le pourcentage de ménages ruraux dont la consommation alimentaire est peu satisfaisante est quatre fois plus élevé que celui de ménages urbains. Dans les départements de Tambacounda, Sédhiou, Kédougou, Matam, Kolda et Fatick, au moins 25 pour cent de la population a une consommation alimentaire insuffisante³².

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

27. Le plan stratégique de pays (PSP) pour 2025-2029 est ancré dans les enseignements tirés de la mise en œuvre du PSP pour 2019-2024 et tient compte des constatations et des recommandations issues de l'évaluation du PSP conduite en 2023³³. Il a été élaboré en concertation avec les parties prenantes nationales.

²⁹ Il s'agit des départements suivants: Kédougou, Salémata, Saraya, Kolda, Médina Yoro Foulah, Vélingara, Matam, Kanel, Ranérou, Podor, Sédhiou, Bounkiling, Goudomp, Tambacounda, Koumpentoum, Goudiry, Bakel, Ziguinchor, Bignona et Oussouye.

³⁰ PAM. 2018. *Revue stratégique nationale pour l'éradication totale de la faim (ODD2) au Sénégal*.

³¹ Ibid.

³² Ibid.

³³ PAM. 2023. *Évaluation du plan stratégique de pays du PAM pour le Sénégal 2019-2023*.

28. Dans le PSP pour 2019-2024, le ciblage et les objectifs stratégiques du PAM étaient harmonisés avec les politiques et programmes nationaux, et le PAM a ciblé avec efficacité les communautés les plus exposées aux risques d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Cependant, il a laissé passer des occasions d'appuyer le système national de protection sociale, en décidant d'opter pour la mise en œuvre directe plutôt que pour le rôle de catalyseur d'un renforcement des partenariats.
29. Dans le cadre du PSP pour 2025-2029, le PAM tirera parti de son expérience et de sa présence sur le terrain pour passer à un rôle de renforcement des capacités en participant plus activement aux débats stratégiques et en produisant des éléments factuels pour appuyer une action de sensibilisation fondée sur des résultats et mieux communiquer au sujet de sa proposition de valeur. L'objectif sera d'aider le Gouvernement à améliorer la qualité et la portée des programmes nationaux de protection sociale et de filets de sécurité réactifs face aux chocs. Le PAM investira dans les filières alimentaires du Sénégal afin d'améliorer la qualité de la production alimentaire et son volume, notamment dans le cadre de partenariats établis avec le secteur privé et d'autres acteurs des filières.
30. En lien avec les priorités nationales qui ont été énoncées, le PAM apportera les ajustements suivants à son approche stratégique:
 - Rationaliser le ciblage géographique pour améliorer les liens entre l'intervention pendant la période de soudure, l'assistance nutritionnelle en situation d'urgence, l'alimentation scolaire utilisant la production locale et le renforcement de la résilience.
 - Comblent les lacunes observées dans les activités liées à la période de soudure et au renforcement de la résilience. Le PAM mettra à profit son expérience en matière de gestion des risques climatiques pour mieux ancrer ses activités dans le cadre général des investissements en faveur de la résilience au Sénégal.
 - En coordination avec les partenaires de développement, aider le Gouvernement à améliorer la qualité, la portée et l'efficacité du système de protection sociale. Le Registre national unique constituera l'un des points d'entrée à cet égard: le pays a pour ambition d'en étendre la couverture pour passer des 543 000 ménages actuellement répertoriés à 1 million de ménages, et d'améliorer l'aptitude du registre à cibler la vulnérabilité multidimensionnelle avant, pendant et après les chocs.
 - Mettre au point et expérimenter des modèles à valider pour aider le Gouvernement à déployer des filets de sécurité à dimension nutritionnelle, en particulier le programme national d'alimentation scolaire. Les recommandations formulées dans le plan d'action établi à l'issue de l'évaluation consacrée en 2023 à l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER) et les engagements nationaux qui ont été pris en conséquence contribueront à cadrer le soutien que le PAM fournira.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

31. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après "Plan-cadre de coopération") est cohérent avec le troisième Plan d'actions prioritaires du Sénégal (pour 2024-2028) en ce qui concerne les priorités stratégiques et le calendrier à suivre, l'accent étant placé sur la transformation structurelle de l'économie, le développement du capital humain du Sénégal et la bonne gouvernance.

32. Le présent PSP a été élaboré compte tenu des trois effets du Plan-cadre de coopération établi pour 2024-2028, dont la réalisation passera par la mise en œuvre d'interventions conjointes et la coordination homogène de l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies:
- Effet 1 du Plan-cadre de coopération: D'ici à 2028, les populations vulnérables ont accès à des emplois décents et productifs, soutenus par l'entrepreneuriat, l'innovation et les systèmes alimentaires et de production durables.
 - Effet 2 du Plan-cadre de coopération: D'ici à 2028, les systèmes de protection sociale et des services sociaux de base assurent un accès équitable inclusif et de qualité aux personnes les plus vulnérables notamment celles vivant dans des zones enclavées, périurbaines, rurales ou frontalières.
 - Effet 3 du Plan-cadre de coopération: D'ici à 2028, les politiques publiques inclusives et transparentes, permettent aux populations d'être plus résilientes et d'accéder aux ressources naturelles et aux services publics de manière équitable.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

33. Le lancement du processus du PSP a coïncidé avec l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction dans le bureau de pays, ce qui a donné la possibilité d'évaluer les perceptions et les attentes du PAM avec un œil neuf. Pendant cinq mois, des consultations de haut niveau ont été tenues avec les ministères d'exécution, les partenaires nationaux et internationaux et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, couronnées par l'organisation d'une table ronde au cours de laquelle la vision et l'approche du PSP ont été validées.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

34. Le PAM aidera le Gouvernement à renforcer des programmes de filets de sécurité et de protection sociale durables, notamment l'efficacité avec laquelle ils permettent d'intervenir en cas de choc. Dans ce contexte, il vise à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, à lutter contre la dégradation des ressources naturelles et à atténuer les risques d'origine climatique et les risques de catastrophe en adoptant une approche de nature à transformer la dynamique des relations femmes-hommes. Pour cibler les femmes et les jeunes, le PAM concevra des programmes qui s'attaquent aux problèmes auxquels se heurtent ces catégories de population, notamment les femmes en milieu rural, pour accéder aux services numériques et financiers et mettra au point des messages destinés à modifier la perception des rôles dévolus aux femmes et aux hommes, en particulier dans les zones rurales. Le PAM complétera les initiatives nationales par divers moyens: repas scolaires à dimension nutritionnelle dans les écoles primaires et les *daaras* de l'ensemble du pays; services de prévention et de traitement de la malnutrition; plan d'intervention pendant la période de soudure pour combler les lacunes de l'intervention nationale; programme en faveur de la résilience mieux structuré. Le PAM investira plus régulièrement dans le renforcement des capacités, en affinant sa proposition de valeur relative à l'assistance technique et à l'élaboration des politiques, et en appuyant l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et du respect de l'obligation de rendre compte dans le cadre du programme national de protection sociale.

35. Le PSP repose sur la théorie du changement ci-après:

- *si le PAM et les acteurs nationaux* contribuent à la mise en place de possibilités de subsistance améliorées et de systèmes alimentaires plus résilients grâce à l'adoption de pratiques agricoles intelligentes face aux aléas climatiques, à la protection des ressources naturelles et à l'amélioration de l'accès aux débouchés économiques, en particulier à l'intention des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés;
- *et assurent* aux populations vulnérables face aux chocs, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition ainsi qu'aux enfants en âge d'être scolarisés l'accès à une alimentation nutritive suffisante;
- *et renforcent* la capacité nationale à établir et à mettre en œuvre un système de protection sociale tenant compte de la nutrition;
- *alors* les systèmes alimentaires sénégalais seront plus forts, plus inclusifs et plus équitables et pourront offrir des moyens d'existence décents aux femmes et aux jeunes, tout en répondant plus durablement aux besoins alimentaires et nutritionnels et en améliorant globalement la qualité de vie des populations à risque.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations touchées par une crise vivant dans les zones ciblées satisfont leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents avant, pendant et après les chocs

36. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM pourvoira aux besoins alimentaires et nutritionnels immédiats des ménages et des communautés exposés aux chocs qui se produisent pendant la période de soudure et à d'autres crises, en s'attachant plus particulièrement à prévenir une détérioration de l'état nutritionnel des femmes et des enfants à risque.

Effet direct stratégique du PAM

37. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

Domaine d'action privilégié

38. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

39. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM concourra à la concrétisation de la première priorité stratégique du Plan-cadre de coopération et du premier axe stratégique du Plan Sénégal émergent grâce à l'accent placé sur l'appui à apporter aux personnes risquant d'être laissées de côté, y compris en leur proposant des services améliorés, équitables et tenant compte de la problématique femmes-hommes, en assurant leur protection et en garantissant la salubrité de leur habitat, ce qui contribuera à améliorer leur résilience face à tous les types de chocs.

Produits escomptés

40. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:

- **Produit 1.1:** Les populations touchées par une crise reçoivent en temps utile et d'une manière équitable une assistance alimentaire et une assistance de type monétaire pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents.

- Produit 1.2: Les enfants âgés de 6 à 59 mois ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, y compris les aidants, touchés par une crise, bénéficient d'un ensemble d'activités d'"assistance nutritionnelle en situation d'urgence" pour limiter la dégradation de leur état nutritionnel pendant la période de soudure.

Activités essentielles

Activité 1: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations touchées par une crise et aux groupes à risque, notamment par l'intermédiaire de dispositifs nationaux de protection sociale réactifs face aux chocs lorsque c'est possible

41. Le PAM fournira une assistance alimentaire générale sous la forme de transferts de type monétaire non assortis de conditions à l'intention des ménages en situation de forte insécurité alimentaire pendant la période de soudure et, si le Gouvernement en fait la demande, pendant les crises, la priorité étant donnée aux lieux classés en phase de crise pour ce qui est de l'insécurité alimentaire selon l'analyse fondée sur le Cadre harmonisé (mise à jour chaque année en mars). Le choix de la modalité de transfert reposera sur une évaluation rapide des besoins tenant compte du contexte et de la problématique femmes-hommes, qui prendra notamment en considération les préférences, les besoins et les problèmes d'accès respectifs des femmes, des hommes, des garçons et des filles.
42. Les départements prioritaires pendant la période de soudure seront déterminés au moyen de l'analyse fondée sur le Cadre harmonisé. Les ménages déjà inscrits dans le Registre national unique qui vivent dans ces zones auront automatiquement droit à l'assistance du PAM. Dans chaque département, le PAM viendra en outre en aide à des ménages vulnérables supplémentaires, qui seront recensés dans le cadre d'une approche communautaire appliquant des critères du PAM relatifs à l'insécurité alimentaire. Pour atténuer les éventuelles tensions intracommunautaires en rapport avec l'assistance, le PAM s'engagera à répondre à l'ensemble des besoins dans chaque département. Il plaidera également pour l'inscription de ces ménages vulnérables supplémentaires dans le Registre national unique aux fins de leur ciblage futur au titre de l'effet direct 4 du PSP.
43. Au sein de la population ciblée dans le cadre des distributions générales de vivres, le PAM recensera les ménages comptant des filles et des femmes enceintes ou allaitantes ou des enfants âgés de 6 à 23 mois. Lorsqu'il mènera son intervention relative à la période de soudure, le PAM distribuera en plus à ces ménages une aide monétaire ou des aliments nutritifs spécialisés afin de protéger leur état nutritionnel. Il apportera également un appui à assise communautaire aux bénéficiaires de l'assistance nutritionnelle, notamment en organisant des réunions de sensibilisation aux bonnes pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. Des messages ciblés et culturellement adaptés seront mis au point à l'intention aussi bien des femmes que des hommes afin de mobiliser ces derniers et de faire évoluer la perception des rôles traditionnellement dévolus aux femmes et aux hommes au sein des ménages et concernant la garde des enfants.

Partenariats

44. Le PAM collaborera avec des organisations non gouvernementales locales et internationales pour mettre en place l'assistance alimentaire générale et en assurer le suivi, et avec des prestataires de services financiers pour planifier et gérer les transferts de type monétaire.
45. S'agissant de l'assistance nutritionnelle en situation d'urgence, le principal partenaire du PAM sera le Conseil national de développement de la nutrition, qui définit la politique générale applicable aux interventions relatives à la nutrition, répertorie les organisations locales et fixe les modalités opérationnelles. Le PAM améliorera la collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et avec les services locaux du Ministère de la santé et de l'action sociale pour garantir la complémentarité des approches suivies.

Hypothèses

46. La réussite de cette activité repose sur la disponibilité en temps voulu de données fiables, l'efficacité des partenariats noués avec les parties prenantes nationales et la fourniture de financements prévisibles qui permettent de mener les interventions le moment venu.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

47. En raison des problèmes de financement et conformément à l'ambition d'améliorer la résilience des ménages et des communautés exposés aux chocs et au risque d'insécurité alimentaire, le PAM entend réduire de 10 pour cent par an le nombre global de personnes ciblées par ses interventions face à une crise. Il recensera les ménages remplissant les critères requis pour être pris en charge soit par le système national de protection sociale soit dans le cadre des activités relatives à la résilience qu'il mènera au titre de l'effet direct 3 du PSP, avec comme objectif de transférer jusqu'à 30 pour cent du nombre total de bénéficiaires des interventions face à une crise au cours de la période de cinq ans.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, l'état nutritionnel des populations exposées au risque de malnutrition et des enfants d'âge scolaire vivant dans les zones ciblées s'améliore, ce qui contribue au renforcement du capital humain

48. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM appuiera les filets de sécurité nationaux du Sénégal en s'attaquant à la malnutrition toute l'année et en contribuant à l'amélioration des résultats obtenus dans le domaine de l'éducation grâce aux repas scolaires.

Effet direct stratégique du PAM

49. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation).

Domaine d'action privilégié

50. L'effet direct 2 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

51. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM concourra à la concrétisation de la première priorité stratégique du Plan-cadre de coopération et du premier axe stratégique du Plan Sénégal émergent grâce à l'accent placé sur la garantie d'une protection sociale équitable dans les secteurs de la santé publique et de l'éducation, le développement du capital humain, le renforcement de la protection sociale et l'instauration d'un développement durable.

Produits escomptés

52. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:
- Produit 2.1: Les populations exposées au risque de malnutrition, en particulier les enfants de moins de 5 ans, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les autres groupes marginalisés, bénéficient d'une assistance nutritionnelle intégrée qui permet de prévenir le retard de croissance, de traiter la malnutrition et d'améliorer l'accès à une alimentation saine.
 - Produit 3.1: Les garçons et les filles d'âge scolaire accèdent plus facilement à des repas scolaires variés à base de produits locaux, notamment dans le cadre de l'alimentation scolaire utilisant la production locale lorsque c'est possible, et à des activités complémentaires conçues pour améliorer la nutrition, la santé et la sécurité alimentaire et faciliter un enseignement de qualité.

Activités essentielles

Activité 2: Mener un ensemble intégré d'activités nutritionnelles à l'intention des personnes exposées au risque de malnutrition, en prêtant une attention particulière aux groupes marginalisés, notamment en renforçant les connaissances et les services relatifs à la nutrition au niveau des communautés

53. Le PAM continuera de mener un ensemble intégré d'activités d'assistance nutritionnelle à l'intention des filles et des femmes enceintes ou allaitantes, des enfants âgés de 6 à 59 mois et des personnes vivant avec le VIH. Le soutien apporté à ces dernières consistera en un appui nutritionnel direct associé à des transferts de type monétaire. Dans le cadre de la prévention et de la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée, le PAM fournira des transferts de type monétaire et des aliments nutritifs spécialisés, soutiendra les sources de connaissances et les prestataires de services au niveau communautaire, et mènera un solide programme visant à faire évoluer la société et les comportements, conçu avec la contribution de bénéficiaires et d'autres parties prenantes. Ce programme sera mis en place dans les zones de convergence géographique entre l'activité 2 et les activités 3 et 4 du PSP. Le PAM encouragera la consommation de denrées alimentaires variées et nutritives ou enrichies, produites localement, y compris au moyen de synergies avec les activités de renforcement de la résilience menées au titre de l'effet direct 3 du PSP.
54. Le PAM vise à prévenir la malnutrition chronique chez les enfants âgés de 6 à 23 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH en fournissant des aliments nutritifs spécialisés ou des compléments monétaires. Ces activités iront de pair avec le programme visant à faire évoluer la société et les comportements, qui comprend des services de conseil nutritionnel adaptés encourageant la consommation d'aliments enrichis. Le PAM privilégiera progressivement les transferts de type monétaire conformément aux préférences des bénéficiaires, ce qui reliera ainsi l'activité 2 aux activités 4 et 5.

Activité 3: Fournir aux écoliers des repas scolaires variés utilisant la production locale

55. Le PAM fournira des repas scolaires dans les écoles primaires situées dans les zones qui connaissent une forte insécurité alimentaire, tout en aidant le Gouvernement à étendre la couverture du programme national d'alimentation scolaire. À l'heure actuelle, le PAM fournit des repas scolaires dans 10 pour cent des écoles ciblées dans le cadre du programme national, et le Ministère de l'éducation nationale dans 1 pour cent. En 2024, le PAM expérimentera différentes modalités pour son programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale, afin d'étayer la transposition à plus grande échelle de ce programme dans le cadre du PSP.
56. En lien avec les constatations et les recommandations issues de l'évaluation SABER menée en 2023, le PAM mettra au point et expérimentera des modèles à valider visant à améliorer la viabilité, la rentabilité et l'efficacité des approches communautaires et à établir des liens avec des acteurs locaux des filières alimentaires aux fins de la fourniture d'aliments nutritifs enrichis et variés. De plus, il travaillera avec des producteurs et des distributeurs locaux (grossistes et détaillants), notamment de riz enrichi, ce qui reliera l'activité 3 aux activités 4 et 5.

57. Le PAM donnera aux écoles primaires les moyens de gérer leurs opérations d'alimentation scolaire et renforcera leur capacité à collecter et à saisir des données numériques normalisées dans une base de données centrale afin d'améliorer l'analytique des données, l'apprentissage et la planification des programmes. Le Ministère de l'éducation nationale s'emploie actuellement à élaborer la base de données avec l'appui que lui fournit le PAM au titre de l'activité 5 du PSP. À mesure que ce ministère augmentera le nombre d'écoles primaires qu'il peut prendre en charge parmi celles que soutient le PAM, ce dernier mènera des activités d'alimentation scolaire dans les *daaras*. De cette façon, le PAM appuiera les efforts déployés par le pays pour s'attaquer aux questions de protection et de qualité de l'enseignement dans ces établissements.
58. Tant le PAM que le Ministère de l'éducation nationale se sont heurtés à de graves problèmes de ressources en ce qui concerne le suivi des programmes. Le PAM ajustera donc ses modalités, notamment en dématérialisant les bons et en mettant en place une assistance monétaire non assortie de conditions en faveur de l'alimentation scolaire utilisant la production locale, afin d'élargir et de diversifier l'éventail de fournisseurs disponibles pour les écoles et d'augmenter la variété des articles alimentaires fournis. S'agissant des fournisseurs, les associations paysannes et les coopératives locales seront prioritaires. Le PAM renforcera les liens entre l'alimentation scolaire utilisant la production locale et les acteurs des filières alimentaires qui reçoivent un appui au titre de l'effet direct 3 du PSP, notamment les femmes et les jeunes.

Partenariats

59. Le PAM coordonnera ses interventions relatives à la nutrition avec le Conseil national de développement de la nutrition qui dépend du Ministère de la santé et de l'action sociale. Il travaillera en étroite collaboration avec les dirigeants des communautés, les organisations communautaires et les groupements de femmes pour vérifier et valider les processus de ciblage des bénéficiaires et déterminer les activités communautaires susceptibles de transformer la dynamique des relations femmes-hommes.
60. Le PAM collaborera avec la division du Ministère de l'éducation nationale chargée de l'alimentation scolaire afin de s'assurer que le ciblage est conforme aux priorités nationales et de mettre au point des modèles évolutifs, tout en renforçant la capacité des écoles à gérer des opérations d'alimentation scolaire fondées sur les transferts de type monétaire.
61. Le PAM mènera des activités d'alimentation scolaire dans les écoles bénéficiant de l'assistance de l'UNICEF afin de renforcer les synergies entre les actions menées par les deux organismes et de faciliter la conduite d'un ensemble complet d'interventions axées sur la santé et la nutrition en milieu scolaire. En vue de compléter le programme national d'alimentation scolaire, il se concertera avec le Programme des Nations Unies pour le développement pour fournir des panneaux solaires et autres matériels, et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour aménager dans les écoles des jardins potagers pédagogiques. Le PAM travaillera aussi main dans la main avec d'autres acteurs mettant en œuvre des programmes d'alimentation scolaire, y compris des organisations non gouvernementales (ONG).

Hypothèses

62. La nutrition et l'alimentation scolaire demeurent des priorités nationales comme en témoignent les augmentations budgétaires et la capacité du Ministère de l'éducation nationale à superviser un nombre croissant d'écoles. Cet effet direct repose aussi sur l'hypothèse que les fournisseurs locaux et les associations paysannes sont capables de faire face à une hausse de la demande, et que les écoles sont disposées à adopter l'assortiment alimentaire préétabli et à acheter les aliments localement tout en se conformant aux exigences définies en matière de suivi et d'établissement de rapports.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

63. Le Gouvernement a déclaré son intention d'étendre le programme national d'alimentation scolaire à l'ensemble des écoles primaires du Sénégal tout en modernisant les *daaras*. Dès 2026, le PAM incorporera progressivement ses activités standard de repas scolaires dans le programme national, en tenant compte des résultats obtenus dans le cadre des activités de renforcement des capacités et d'appui technique qui débutent en 2024. Chaque année, il transférera la responsabilité des activités menées dans 10 pour cent des écoles au Ministère de l'éducation nationale et intégrera 15 pour cent des écoles bénéficiant de son programme standard d'alimentation scolaire dans le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.
64. Au titre de l'effet direct 4 du PSP, le PAM intensifiera progressivement ses activités de renforcement des capacités visant à améliorer le programme national d'alimentation scolaire sur le plan des politiques et des opérations. Il continuera également de plaider pour l'allocation de ressources financières en faveur du programme afin de garantir une couverture suffisante dans l'ensemble du pays.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les communautés, les individus et les acteurs des systèmes alimentaires vivant dans les zones ciblées exposées à des chocs et à des facteurs de perturbation tirent profit d'écosystèmes restaurés, de moyens d'existence résilients, de régimes alimentaires améliorés et de systèmes alimentaires plus durables

65. Au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM regroupera ses programmes en cours dans le domaine de la résilience et les transposera à plus grande échelle dans le cadre de l'initiative 4R en faveur de la résilience des communautés rurales. Il redoublera d'efforts pour renforcer la filière alimentaire, créer des moyens d'existence et des possibilités d'emploi durables, en particulier à l'intention des femmes et des jeunes, et aider les petits exploitants à accéder à des marchés plus stables, notamment dans le cadre de l'alimentation scolaire utilisant la production locale. Outre la mise en œuvre directe, le PAM s'efforcera d'établir des liens entre ses programmes relatifs à la résilience et les activités de renforcement des capacités du système national de protection sociale menées au titre de l'effet direct 4 du PSP.

Effet direct stratégique du PAM

66. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

Domaine d'action privilégié

67. L'effet direct 3 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

68. Au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM concourra à la concrétisation des deuxième et troisième priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération et des deuxième et troisième axes stratégiques du Plan Sénégal émergent grâce à l'accent placé sur le travail décent et les possibilités de subsistance sur fond de plus grande inclusivité de l'économie, et sur le développement résilient face aux changements climatiques.

Produits escomptés

69. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:
- Produit 4.1: Les ménages ruraux en situation d'insécurité alimentaire et les petits exploitants agricoles disposent d'actifs productifs nouveaux ou remis en état et ont accès à un appui à l'adaptation aux aléas climatiques, et les femmes et les jeunes tirent profit de l'inclusion financière, qui améliore leur résilience de façon générale et protège les moyens d'existence ruraux face aux chocs récurrents.
 - Produit 4.2: Les acteurs du système alimentaire, en particulier les jeunes et les femmes, sont dotés de moyens d'existence décents pérennes et de capacités renforcées qui leur permettent de produire des denrées alimentaires sans danger pour la santé, abordables et nutritives, et accèdent plus facilement aux marchés, notamment au marché de l'alimentation scolaire utilisant la production locale.

Activités essentielles

Activité 4: Fournir aux individus, aux communautés et aux acteurs des filières alimentaires, en particulier les femmes et les jeunes, un appui aux moyens d'existence à dimension nutritionnelle, ainsi que des services d'adaptation aux aléas climatiques et de financement du risque

70. Le PAM continuera d'aider le Gouvernement à concrétiser son ambition consistant à assurer l'adaptation aux changements climatiques et à instaurer une souveraineté alimentaire durable en promouvant des filières alimentaires renforcées et plus inclusives et en appuyant le passage à des pratiques agricoles intelligentes face au climat, tout en protégeant la base de ressources naturelles. Il complétera les efforts déployés par le pays en faisant appel à des solutions novatrices dans les domaines d'intervention prioritaires; il mettra à profit à cet égard les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, en particulier dans les domaines de l'inclusion financière, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation des risques d'origine climatique, et de la création d'emplois inclusifs à l'intention des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.
71. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à améliorer la disponibilité d'aliments nutritifs variés à un prix abordable et à accroître l'accès à ceux-ci, le PAM continuera d'appuyer la stratégie nationale du Sénégal en matière d'enrichissement des aliments. Cela passera par la production locale de riz enrichi, associée à l'offre d'un appui technique en vue d'aider le pays à améliorer la valeur nutritionnelle d'autres aliments comme l'huile, la farine et le sel. Le PAM gèrera des projets pilotes dans les départements de Matam, Kolda et Sédhiou; s'ils sont concluants, ces projets seront transposés à plus grande échelle et intégrés dans l'ensemble des programmes du PAM le long de la filière.
72. Le PAM apportera son concours aux petits exploitants agricoles pour les aider à améliorer leur résilience face aux chocs en remettant en état et en créant des actifs productifs communautaires durables dans le cadre d'interventions d'assistance alimentaire pour la création d'actifs. Ces interventions sont destinées à protéger les moyens d'existence ruraux et à atténuer les risques climatiques au moyen de produits d'assurance climatique et d'autres mesures d'atténuation des risques. Le PAM tirera parti de l'expérience acquise en matière d'assurance contre les risques climatiques, et œuvrera en collaboration étroite avec le secteur privé, les ONG locales et les parties prenantes nationales.

73. Le PAM continuera de veiller à la diffusion en temps utile d'informations météorologiques dans les langues locales, ce qui permettra aux producteurs de prendre des décisions éclairées et stratégiques concernant leurs activités. Pour augmenter les investissements et la production, le PAM continuera d'aider les femmes et les hommes à épargner et à accéder au crédit par l'intermédiaire de dispositifs d'épargne villageois. Il s'efforcera d'adopter une approche intégrée englobant l'appui assuré pendant la période de soudure, les programmes d'assistance nutritionnelle et les repas scolaires. Au cours de la mise en œuvre du PSP, jusqu'à 30 pour cent des personnes bénéficiant de l'intervention du PAM pendant la période de soudure seront progressivement intégrées aux initiatives menées au titre de l'activité 4.
74. Le PAM fournira un appui aux acteurs des systèmes alimentaires, y compris aux associations paysannes, afin d'améliorer leur productivité, de réduire les pertes après récolte et de leur faciliter l'accès à des marchés stables (en particulier celui de l'alimentation scolaire utilisant la production locale). Il s'emploiera notamment à faire en sorte que la gestion des ressources naturelles soit prise en compte lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes ayant trait à la remise en état des actifs, à la prestation de services agricoles et à l'atténuation des risques climatiques.
75. Le PAM étudiera plus avant les possibilités d'accroître la demande de produits locaux. Il renforcera les liens entre les petits exploitants et l'alimentation scolaire utilisant la production locale et mettra en place des mécanismes permettant de suivre les progrès accomplis à cet égard ainsi que les achats effectués par les écoles auprès des petits exploitants. Cette initiative ciblera les femmes et les jeunes dans le but d'améliorer leurs compétences et leur accès aux ressources, de réduire la vulnérabilité des communautés rurales pauvres et de faciliter l'accès à une alimentation nutritive et saine. Le PAM éliminera les obstacles qui empêchent les femmes s'occupant de personnes dépendantes et les personnes à mobilité réduite de participer en toute sécurité et dans la dignité aux programmes qu'il mène pour appuyer les petits exploitants agricoles, contribuant ainsi à promouvoir davantage l'autonomisation et l'inclusion.

Partenariats

76. La réalisation de cet effet direct exigera l'établissement de partenariats solides avec les parties prenantes agricoles nationales, depuis les organismes publics jusqu'au secteur privé, notamment l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie et *Jokolante*, une entité privée qui propose des services d'analyse et de diffusion d'informations liées au climat. Le PAM renforcera également sa collaboration avec des organismes tels que la FAO et le Fonds international de développement agricole. Il travaillera avec les associations d'agriculteurs et les organisations communautaires, notamment celles qui soutiennent les femmes, ainsi qu'avec les compagnies d'assurance et les organisations proposant des services de microfinance. Il continuera aussi de collaborer avec la Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal pour étendre les systèmes d'assurance agricole aux petits exploitants qui sont exposés aux chocs et au risque d'insécurité alimentaire.

Hypothèses

77. Cet effet direct nécessite un financement pluriannuel régulier pérenne et dépend de la capacité du PAM à se positionner comme un conseiller technique ou un partenaire d'exécution du Gouvernement pour ce qui est d'améliorer la résilience et la sécurité alimentaire.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

78. Cet effet direct aide les petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes vivant en milieu rural à accéder à des moyens d'existence et à des marchés durables et lucratifs dans une économie de plus en plus inclusive, ce qui se traduira logiquement par une disparition progressive du besoin d'assistance. Dès 2024, le PAM évaluera régulièrement les progrès accomplis par chaque cohorte à mesure qu'elle s'affranchit de l'assistance directe, afin d'améliorer le processus de transition de chacune des cohortes suivantes tout en éclairant la conception des programmes dans la perspective de la transition à opérer dans le cadre du nouveau PSP. Il soutiendra les petits exploitants désireux de former des collectifs et de bénéficier d'initiatives de renforcement des capacités ou autres initiatives visant à accroître leur autonomie.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les institutions et les systèmes nationaux disposent de moyens renforcés pour intégrer la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience dans les politiques nationales, éliminer la faim, réduire la vulnérabilité face aux aléas climatiques et continuer de développer le capital humain du Sénégal

79. Le PAM étendra ses services de renforcement des capacités aux pouvoirs publics en fournissant une assistance technique et d'autres types d'appui en matière de renforcement des capacités, qui seront axés sur la nutrition et la sécurité alimentaire, la résilience face aux chocs et la protection sociale.

Effet direct stratégique du PAM

80. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

Domaine d'action privilégié

81. L'effet direct 4 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

82. Au titre de l'effet direct 4 du PSP, le PAM concourra à la concrétisation des première et troisième priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération et des premier et troisième axes stratégiques du Plan Sénégal émergent grâce à l'accent placé sur le maintien d'une bonne gouvernance, l'amélioration de l'efficacité des institutions et le renforcement de la cohésion sociale en lien avec la protection sociale, les filets de sécurité, la croissance économique inclusive ainsi que l'atténuation des risques liés aux changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci.

Produits escomptés

83. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 4 du PSP:

- Produit 5.1: Les institutions et les systèmes nationaux disposent de moyens renforcés pour mettre en place des filets de sécurité de qualité, notamment des programmes d'alimentation scolaire, de protection sociale et de renforcement de la résilience tenant compte de la nutrition et un système de gestion des risques climatiques, qui améliorent la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des populations à risque.
- Produit 5.2: Les capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, y compris les systèmes d'alerte rapide, sont renforcées aux niveaux local, régional et national afin d'améliorer la résilience des communautés exposées aux chocs et aux risques d'insécurité alimentaire et de malnutrition.

Activités essentielles

Activité 5: Fournir aux partenaires et autres acteurs institutionnels une assistance technique, des services de renforcement des capacités et un appui aux politiques et aux programmes fondés sur des éléments factuels, dans les domaines de la protection sociale à dimension nutritionnelle ainsi que de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise

84. Dans le cadre des programmes nationaux de protection sociale et de filets de sécurité à dimension nutritionnelle, le PAM aidera le Gouvernement à améliorer et à renforcer la gouvernance et la qualité de la prestation de services, comme suit:
- il mettra à disposition des modèles de programmes fondés sur des éléments factuels, qui peuvent être reproduits et transposés à plus grande échelle;
 - il appuiera l'élaboration de dispositifs d'action publique et de cadres législatifs nouveaux dans les domaines de la nutrition et des repas scolaires, notamment concernant l'enrichissement des aliments;
 - il mettra à disposition un savoir-faire technique en matière de collecte, de gestion et d'analyse des données, dans le but d'améliorer le ciblage de la vulnérabilité et l'efficacité des programmes;
 - il mènera des activités de renforcement des capacités techniques en matière de production et de diffusion des produits alimentaires enrichis;
 - il tirera parti de partenariats publics et privés stratégiques pour développer l'enrichissement du riz;
 - il renforcera les capacités de préparation aux situations d'urgence, notamment en exploitant les données climatiques et en mettant sur pied un système de protection sociale réactif face aux chocs par l'intermédiaire du Registre national unique;
 - il appuiera les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.
85. Compte tenu de la multiplicité des acteurs du développement au Sénégal et de l'évolution de l'aide au développement qu'entraînera la sortie du pays de la catégorie des pays les moins avancés, le PAM intensifiera d'abord ses activités relatives à la production d'éléments factuels, à la communication et à la sensibilisation afin de mieux mettre en forme la proposition de valeur destinée à être présentée aux parties prenantes et aux partenaires nationaux et de faire évoluer la façon dont est perçu l'éventail de ses compétences spécialisées. Il élaborera progressivement des propositions d'aide au renforcement des capacités et d'assistance technique, qui correspondront aux besoins, aux priorités et aux demandes du Gouvernement. Son assistance pourra prendre diverses formes: visites d'échange, formations et autres possibilités d'apprentissage; mise en œuvre conjointe; détachement d'experts techniques au sein de certains ministères d'exécution; contribution à l'élaboration de politiques et à la conception et à la mise en place de projets pilotes, et évaluations d'impact en lien avec ces politiques.
86. Les activités de renforcement des capacités ci-après ont été retenues pour être mises en œuvre dès le début du PSP. Elles correspondent à l'intérêt que le Gouvernement a manifesté à l'égard de l'appui au renforcement des capacités en raison du savoir-faire reconnu du PAM en la matière:

- Renforcer le programme national d'alimentation scolaire pour faciliter sa transposition à plus grande échelle, en vue d'un transfert ultérieur aux autorités nationales de la responsabilité des opérations du PAM concernant les repas scolaires. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation SABER, ce renforcement concernera l'ensemble des opérations, y compris les aspects suivants: élaboration des politiques et de la législation, création d'un système transparent et fiable garantissant l'adéquation des allocations financières, et appui opérationnel en faveur de la mise en œuvre et du suivi des programmes.
- Développer le Registre national unique pour étendre la couverture nationale de la protection sociale, assurer une protection sociale réactive face aux chocs et permettre des analyses nuancées de la vulnérabilité.
- S'appuyer sur le projet pilote d'enrichissement du riz en cours pour étayer l'élaboration de nouveaux cadres normatifs et plaider auprès du Gouvernement pour l'adoption d'un modèle de chaîne d'approvisionnement durable, y compris en fournissant le matériel et les outils nécessaires, afin d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité du riz enrichi à l'échelle nationale. Renforcer également les moyens techniques dont les acteurs de la filière disposent pour accroître la demande de produits alimentaires enrichis au sein des ménages et des communautés exposés au risque de malnutrition.
- Mettre à disposition un modèle de renforcement de la résilience fondé sur l'initiative 4R en faveur de la résilience des communautés rurales, et contribuer ainsi à l'égalité femmes-hommes, à la réduction de la dégradation de l'environnement et à la croissance économique inclusive dans les zones rurales.

Partenariats

87. Le PAM continuera de travailler aux côtés des ministères d'exécution dans divers secteurs tout en renforçant sa collaboration avec les ministères de l'économie, de la jeunesse et de l'emploi et avec la Présidence, en coopérant avec les partenaires chargés de mettre en œuvre des initiatives et des campagnes présidentielles spécifiques destinées à améliorer la résilience face aux chocs sur le plan de la sécurité alimentaire. Il s'emploiera à continuer de renforcer ses relations avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, en particulier les institutions financières internationales et les partenaires de développement traditionnels du Sénégal.

Hypothèses

88. Dans le cadre de cet effet direct, la réussite du PAM dépend de son aptitude à entretenir des partenariats solides et à communiquer efficacement sur les atouts supplémentaires qui sont les siens par rapport aux autres organismes des Nations Unies et partenaires de développement œuvrant au Sénégal. Il devra disposer d'un financement régulier pour agir de manière cohérente et conserver sa pertinence dans un environnement politique axé sur le développement, qui est complexe et hétérogène.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

89. Cet effet direct sera le catalyseur de la transition qui permettra au PAM de passer de la fourniture directe de l'assistance aux Sénégalais en situation d'insécurité alimentaire à un rôle de facilitateur et de conseiller technique au service des programmes nationaux de protection sociale et de filets de sécurité. Les investissements du PAM consacrés au renforcement des capacités et à l'assistance technique monteront en puissance pendant toute la durée couverte par le présent PSP.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

90. Le PAM se propose de venir en aide à 1 923 910 femmes, hommes, filles et garçons grâce à l'apport d'une assistance alimentaire et monétaire, et notamment d'une assistance à dimension nutritionnelle, afin de répondre à leurs besoins essentiels et de renforcer leur résilience face aux chocs d'origine climatique et à la dégradation de l'environnement. Il fournira une assistance alimentaire et nutritionnelle en vue de prévenir et d'endiguer l'insécurité alimentaire et la malnutrition tout au long de l'année et pendant la période de soudure au sein des ménages comptant des enfants de moins de 5 ans, des filles et des femmes enceintes ou allaitantes, des écoliers du cycle primaire, des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes vivant avec le VIH. Le PAM vise à faciliter l'accès des petits exploitants agricoles, des femmes et des jeunes à des moyens d'existence décentes et durables le long de la filière alimentaire. Dans le cadre de l'ensemble des activités prévues dans le PSP, il s'efforcera de faire en sorte que les femmes représentent au moins 50 pour cent des participants.
91. Le PAM harmonisera son ciblage avec les priorités du Gouvernement en utilisant les enquêtes ordinaires sur la sécurité alimentaire et la nutrition comme points de départ du ciblage géographique, lequel sera affiné selon une démarche participative pour chaque intervention de programme. Le ciblage de l'intervention pendant la période de soudure commence par l'analyse semestrielle fondée sur le Cadre harmonisé, avant d'être recoupé avec l'analyse intégrée du contexte puis précisé dans le cadre de l'application d'une approche communautaire vérifiée. Les bénéficiaires de l'assistance relative à la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée seront sélectionnés sur la base des enquêtes ordinaires sur la nutrition menées par les pouvoirs publics (enquête démographique et de santé, enquête SMART³⁴ lorsqu'elle existe et données annuelles de dépistage de la malnutrition, par exemple), à partir desquelles le Conseil national de développement de la nutrition formule ses demandes d'assistance sous la forme de programmes de supplémentation nutritionnelle. Pour s'attaquer aux causes profondes de la malnutrition, le PAM s'efforcera de plus en plus souvent d'aborder de manière intégrée les interventions mises en œuvre dans les zones qui sont touchées par les changements climatiques et connaissent une forte prévalence du retard de croissance. En collaboration avec l'équipe chargée de la résilience, il tiendra compte des indicateurs relatifs à la nutrition lorsqu'il choisira les sites des nouveaux programmes pluriannuels ayant trait à la résilience.
92. Le PAM s'efforcera de réduire de 10 pour cent par an le nombre de bénéficiaires de son intervention pendant la période de soudure, tout au long de la mise en œuvre du PSP. De plus, il appuiera le reclassement de jusqu'à 30 pour cent des ménages remplissant les critères requis, en les faisant passer de l'assistance au titre de l'intervention pendant la période de soudure à une participation aux activités de longue durée relatives à la résilience ou à une prise en charge dans les programmes nationaux de protection sociale. Le PAM fournira un appui supplémentaire aux petits exploitants fortement touchés par l'insécurité alimentaire afin qu'ils puissent améliorer leur productivité et renforcer leurs capacités et se joindre à des regroupements d'associations d'agriculteurs au titre de l'activité 4.

³⁴ Enquête de suivi et d'évaluation normalisés des phases de secours et de transition.

93. En cas de déficit de financement, le PAM destinera en priorité son assistance aux ménages les plus durement frappés par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en se fondant sur le système de classification du Cadre harmonisé. Il préservera la cohésion communautaire en choisissant des lieux où les ressources sont suffisantes pour fournir une assistance à l'ensemble des ménages qui remplissent les critères de vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle et en complétant l'assistance éventuellement fournie par le Gouvernement ou d'autres partenaires.

4.2 Transferts

94. Le PAM privilégiera dans la mesure du possible les transferts monétaires non assortis de conditions et passera à la monnaie électronique pour tirer parti de l'environnement hautement numérique du Sénégal. Il travaillera à l'inclusion financière des femmes et des groupes marginalisés en prenant en considération leurs besoins, leurs préférences et leurs capacités.
95. Le PAM souhaite aligner les valeurs des transferts de type monétaire sur celles des transferts fournis par les acteurs des programmes nationaux de protection sociale et de filets de sécurité lorsque c'est possible. Il mettra à jour la valeur du panier de dépenses minimum en 2025, puis tous les deux ans pendant la période couverte par le PSP. Entre-temps, il se concertera avec les pouvoirs publics pour relever le taux de transfert en se fondant sur une analyse des données relatives aux prix des aliments. Il pourra ainsi procéder à une réévaluation traduisant l'inflation moyenne depuis 2019 (date de l'étude du panier de dépenses minimum la plus récente). Le PAM complétera les données officielles par ses propres évaluations des marchés de sorte que les transferts soient suffisants et correspondent aux besoins des bénéficiaires.
96. Le PAM fournira une assistance en nature limitée (en particulier des aliments nutritifs spécialisés) aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes, aux enfants et aux personnes vivant avec le VIH en situation d'insécurité alimentaire qui reçoivent une assistance nutritionnelle au titre des effets directs 1 et 2 du PSP et, de manière limitée, aux enfants auxquels des repas scolaires sont distribués. Autant que possible, le PAM donnera la priorité aux achats locaux.
97. Le PAM se conformera à ses directives institutionnelles encadrant les transferts de type monétaire et l'assistance en nature, notamment en ce qui concerne la gestion de l'identité et la protection des données des bénéficiaires. Il emploiera ses systèmes institutionnels pour assurer que de solides protocoles de vérification des bénéficiaires sont en place et donc que ce sont les ménages les plus touchés par l'insécurité alimentaire qui sont ciblés et reçoivent l'assistance comme prévu.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

98. Le bureau de pays du PAM, situé à Dakar, déménage en 2024 pour s'installer, dans le cadre de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies", dans un complexe rassemblant toutes les autres entités des Nations Unies ayant des bureaux au Sénégal. Ce déménagement doit permettre de réaliser des économies grâce à la fusion des services d'administration, de sécurité, d'achat et d'informatique. Le PAM est présent dans l'ensemble du Sénégal: il a des sous-bureaux supplémentaires à Matam et à Kolda, c'est-à-dire dans des zones caractérisées par une malnutrition et une insécurité alimentaire importantes, et une antenne à Kaolack, à proximité des sites des programmes axés sur le renforcement de la résilience. Le bureau de pays compte 74 employés: 23 sont affectés aux bureaux de terrain et 64 ont été recrutés sur le plan national, ce qui traduit le haut niveau de qualification des ressources humaines disponibles au Sénégal.

99. Un processus de planification des effectifs conduit en 2023 a fait apparaître qu'il fallait aider l'équipe à renforcer ses compétences, notamment dans la perspective de la réorientation du PAM qui amènera celui-ci à jouer un rôle de catalyseur au service des programmes nationaux. Cette réorientation exigera des employés qu'ils se dotent de nouvelles qualifications en matière de renforcement des capacités et d'établissement de partenariats stratégiques avec les parties prenantes et homologues nationaux. De plus, le PSP visera la création de synergies entre les actions des responsables d'activités pour améliorer la collaboration entre les différents effets directs du PSP, à l'appui de l'adoption d'une approche plus intégrée des activités menées au titre du PSP.

4.4 Partenariats

100. La réussite de la mise en œuvre du présent PSP reposera sur l'établissement de partenariats solides avec un large éventail de parties prenantes. Cela signifie qu'il faudra entretenir les partenariats opérationnels et stratégiques existants et mettre en place de nouveaux accords de collaboration avec le secteur privé, les organismes et comités publics, les établissements universitaires, les partenaires de développement, les acteurs du secteur bancaire et les organisations de la société civile, notamment celles qui œuvrent pour l'égalité femmes-hommes. Le PAM renforcera aussi ses partenariats avec d'autres entités des Nations Unies apparentées, en particulier l'UNICEF et les autres organismes ayant leur siège à Rome, afin de tirer parti des mandats complémentaires et d'exploiter les atouts propres à chacun pour mettre en œuvre des programmes intégrés fondés sur une approche globale.
101. Le PAM est plus que jamais déterminé à améliorer l'ancrage local, notamment en renforçant les capacités des partenaires locaux et du personnel recruté sur le plan national, en collaborant avec le secteur privé local et en encourageant les achats locaux.
102. Le PAM doit disposer d'un financement régulier sur le long terme pour atteindre les objectifs définis dans le PSP. À cet effet, il élaborera une stratégie ciblée et fondée sur des éléments factuels en matière de communication et de sensibilisation, pour informer ses partenaires sur ses activités, sa proposition de valeur et ses réalisations et ainsi mieux se positionner comme un partenaire de choix dans les domaines du renforcement de la résilience, de l'amélioration de la protection sociale et de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Le PAM sera ainsi en mesure d'aider les pouvoirs publics à transposer les modèles performants à l'échelle du pays et de se positionner lui-même comme un conseiller technique au service des programmes publics.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

103. Le PAM réalisera régulièrement des études, des analyses et des évaluations pour étayer et améliorer les programmes. De plus, il adoptera des procédures de suivi et d'évaluation qui permettront de connaître les besoins différents des femmes, des hommes, des filles, des garçons et des groupes marginalisés, et il mesurera les progrès accomplis au regard des produits et des effets directs. Le PAM exploitera la vaste gamme de données disponibles au Sénégal pour conduire des analyses de la pauvreté multidimensionnelle et de la sécurité alimentaire qui permettront d'affiner le ciblage, notamment dans le cadre des programmes nationaux de protection sociale, et d'aider les pouvoirs publics à améliorer la prestation des services et la gouvernance.
104. Le PAM se conformera aux exigences minimales institutionnelles en matière de suivi. Les partenaires coopérants transmettront des rapports d'activité mensuels, ce qui permettra au PAM de mesurer les réalisations au niveau des produits. Des applications mobiles de collecte de données seront utilisées pour le suivi post-distribution et les données seront ventilées par sexe, par âge et par handicap.

105. Le PAM renforcera les principaux processus et mécanismes à chacune des étapes du cycle des programmes, notamment les mécanismes de suivi et les mécanismes communautaires de remontée de l'information, le ciblage, la gestion des identités, la gestion des partenaires coopérants, l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, l'assurance qualité, les solutions numériques et les mesures de gestion des risques.
106. Le PAM élaborera un plan d'action relatif à la participation des communautés pour informer les bénéficiaires sur la conception et la mise en œuvre des programmes et les consulter à ce sujet. Il conduira des évaluations de la vulnérabilité intersectionnelle afin de déterminer les risques fortuits potentiels pour les bénéficiaires des programmes. Les résultats et les informations recueillies au moyen des mécanismes communautaires interactifs de remontée de l'information seront utilisés pour apporter des ajustements à la conception des programmes et garantir la sécurité, le respect de l'obligation de rendre compte et l'inclusion, dans le cadre des programmes.
107. En 2025, le PAM conduira une évaluation décentralisée de son programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale et mettra à jour le panier de dépenses minimum à l'issue d'une évaluation des besoins essentiels, conformément aux règles institutionnelles. Un examen à mi-parcours visant à mesurer les progrès accomplis et à dégager des informations utiles pour la poursuite de la mise en œuvre du PSP est prévu pour 2027. Afin de satisfaire à l'obligation de rendre compte des résultats obtenus par le PAM, le Bureau de l'évaluation conduira en 2028 une évaluation indépendante du PSP qui éclairera la future orientation stratégique des activités du PAM au Sénégal.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

108. Le PAM entend faire mieux comprendre à ses partenaires et aux parties prenantes les atouts particuliers qui sont les siens (c'est-à-dire sa présence sur le terrain, ses connaissances spécialisées et sa proposition de valeur) dans des secteurs autres que l'alimentation scolaire, afin de se positionner d'une manière stratégique dans d'autres secteurs et d'accéder à des financements multilatéraux par l'intermédiaire du Gouvernement. À cet effet, il devra se montrer capable de mettre sur pied et de déployer des initiatives ciblées et fondées sur des éléments factuels en matière de communication et de sensibilisation.
109. Le PAM concrétisera les résultats du processus le plus récent de planification des effectifs afin de disposer d'un personnel présentant le profil de qualification nécessaire et de pouvoir ainsi jouer un rôle de catalyseur dans le cadre de son programme visant à changer la vie.
110. La réalisation des effets directs du PSP dépend de la disponibilité de financements suffisants. Des déficits de financement importants pourraient rendre impossible la mise en œuvre intégrale des activités prévues et obligeraient le PAM à hiérarchiser ses activités par ordre de priorité. Le PAM veillera à ce que son plan d'action en matière de partenariat et ses méthodes d'établissement des priorités intègrent des stratégies adaptées d'atténuation des risques en cas de déficit de financement.
111. En collaboration avec les autorités locales, le PAM veillera à ce que les critères et procédures convenus soient utilisés pour assurer un ciblage efficace et adapté. Il recourra à des mécanismes de contrôle rigoureux pour authentifier les bénéficiaires, notamment sa plateforme numérique pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts ou des outils analogues, conduira un suivi régulier sur les sites et des évaluations de la performance des partenaires et utilisera les remontées d'informations communautaires pour éclairer le ciblage. De plus, il assurera la mise en place de solides mesures de protection des données relatives aux bénéficiaires.

Risques opérationnels

112. Le PAM plaidera pour une allocation en temps utile des ressources destinées à son intervention pendant la période de soudure et au plan connexe, en s'appuyant sur une analyse régulière des données, les informations provenant des systèmes d'alerte rapide, les données relatives au climat et d'autres ressources. Il atténuera le risque de rupture de la filière d'approvisionnement en s'efforçant d'acheter les denrées alimentaires produites localement et il privilégiera autant que possible les transferts de type monétaire.
113. Le PAM mettra en place, tant en interne qu'à l'extérieur, des mesures visant à garantir le respect de ses politiques en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Afin d'atténuer les risques dans ce domaine, il mènera des actions de formation et de sensibilisation auprès de ses employés, renforcera les capacités des partenaires et sensibilisera les bénéficiaires et les communautés touchées, à ce sujet. En outre, le PAM collaborera avec ses partenaires et avec les acteurs nationaux pour établir des dispositifs d'orientation et il renforcera les procédures internes concernant le signalement et la suite à donner le cas échéant aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles en rapport avec ses programmes. Le PAM veillera à ce que la protection fasse l'objet d'évaluations régulières pour définir et adopter des mesures d'atténuation des risques dans ses programmes.

Risques fiduciaires

114. Le non-respect des politiques et procédures internes peut accroître les risques fiduciaires, notamment ceux liés à la fraude et à la corruption. Il peut également exposer le PAM à des responsabilités majeures, porter préjudice aux bénéficiaires et perturber les opérations. Le PAM veillera à ce que ses mécanismes de contrôle interne soient rigoureusement respectés et à ce qu'il soit rendu compte des résultats et de l'utilisation des ressources à tous les niveaux. À cet effet, il lui faudra notamment renforcer les capacités de son personnel, des partenaires coopérants et des fournisseurs en ce qui concerne le devoir de vigilance et procéder régulièrement à des évaluations des risques dans les domaines susceptibles de donner lieu à des fraudes.

Risques financiers

115. Des évaluations et un suivi du marché, des chaînes d'approvisionnement et de la sécurité alimentaire seront effectués régulièrement, et le PAM conservera une marge de manœuvre suffisante pour adapter ses activités de façon à atténuer les risques financiers liés à l'inflation, à l'instabilité des prix des denrées alimentaires et aux chocs économiques.

5.3 Garanties sociales et environnementales

116. Le PAM continuera de réduire son empreinte environnementale tout au long de la période couverte par le PSP. Au niveau opérationnel, la priorité donnée aux transferts de type monétaire et à l'argent mobile contribuera à réduire considérablement la consommation de carburant fossile liée au transport. De plus, les programmes relatifs à la résilience seront conçus pour promouvoir la protection et la restauration des écosystèmes au Sénégal, la régénération des sols et des autres ressources naturelles et la réduction de la pollution. Le PAM est déterminé à contribuer à la mise en place d'une agriculture intelligente face aux aléas climatiques afin d'améliorer la productivité et de favoriser la mise en place de moyens d'existence durables.
117. Toutes les activités des programmes seront analysées sous l'angle des risques sociaux et environnementaux à l'aide de l'outil d'analyse du PAM conçu à cet effet. Cette analyse sera réalisée avant la mise en œuvre, au moment de la formulation définitive des activités des programmes. Des analyses de ce type seront obligatoirement effectuées pour chaque accord de partenariat sur le terrain, mémorandum d'accord conclu avec une entité publique ou un partenaire, et contrat de service.

118. Le PAM mettra au point une boîte à outils pour appuyer auprès de publics variés le renforcement des capacités et la sensibilisation concernant les besoins différents des femmes, des hommes, des filles, des garçons, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées. Au niveau communautaire, ces publics peuvent être des hommes et des femmes chefs de ménage, des responsables communautaires ou religieux, des associations locales ou des partenaires coopérants. Au niveau institutionnel, il peut s'agir d'homologues nationaux, de prestataires de services financiers, d'entités du secteur privé ou d'autres parties prenantes. Chaque année, le PAM organisera une formation à l'intention de l'ensemble des partenaires d'exécution sur la façon de mettre en œuvre des interventions tenant compte de la problématique femmes-hommes et de l'âge à toutes les étapes du cycle des programmes. Il s'efforcera de mener des activités et des projets novateurs dans lesquels les femmes et les filles jouent un rôle d'agent du changement porteur de transformation, en particulier au regard des moyens d'existence et de la production d'aliments tout au long de la filière alimentaire. Le PAM s'emploiera à garantir l'inclusion des femmes, des filles et des personnes handicapées dans l'ensemble des activités grâce à ses critères de ciblage et à l'adaptation des modalités des programmes à leurs préférences et à leurs besoins. Il veillera à ce que les bénéficiaires aient voix au chapitre, grâce à un accès garanti à des mécanismes sûrs, fiables et anonymes de remontée de l'information tout au long du cycle des programmes.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

119. Le PAM devra disposer de ressources à hauteur d'un montant total de 149 967 522 dollars pour être en mesure de mener à bien la mise en œuvre du PSP. Les programmes tenant compte de la nutrition (y compris les programmes de repas scolaires) représentent 37 pour cent du budget total du PSP, tout comme les activités de renforcement de la résilience, et l'intervention annuelle pendant la période de soudure, 25 pour cent. Un pour cent a été alloué au renforcement des capacités institutionnelles. Le budget relatif au renforcement des capacités augmentera progressivement tout au long de la période couverte par le PSP à mesure que le nombre de bénéficiaires des interventions face aux crises et du programme de repas scolaires diminuera, traduisant la capacité croissante des pouvoirs publics à mettre en œuvre ces deux types d'activités. Plus de 28,6 millions de dollars ont été alloués à des programmes tenant compte de la problématique femmes-hommes.

BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)							
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1	1	8 142 041	7 699 227	7 497 507	7 352 239	6 939 386	37 630 399
2	2	5 772 839	5 511 031	5 505 980	5 556 862	5 302 393	27 649 105
	3	7 302 329	6 531 616	6 266 844	6 017 596	5 659 160	31 777 545
3	4	17 349 405	13 600 323	9 933 833	5 749 197	4 422 540	51 055 297
4	5	356-012	339 826	375-293	371-642	412 402	1 855 176
Total		38 922 626	33 682 023	29 579 457	25 047 535	22 735 881	149 967 522

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation des ressources

120. Une stratégie en matière de partenariat et de ressources sera élaborée pour orienter le choix des domaines de collaboration et la stratégie en matière de mobilisation de ressources du PAM. En cas de déficit financier grave, l'adoption de certaines mesures liées à l'établissement de priorités, comme la réduction du nombre de bénéficiaires ou des zones d'intervention géographiques, la modification des modalités d'assistance ou la suspension temporaire de certaines activités, sera envisagée. Le cas échéant, le PAM donnera la priorité à l'intervention pendant la période de soudure et aux repas scolaires plutôt qu'aux activités de renforcement de la résilience.
121. Le PAM conservera sa base de donateurs actuelle et la renforcera tout en s'efforçant d'établir de nouveaux partenariats avec des donateurs bilatéraux non habituels et en recourant à des sources de financement novatrices, comme les obligations liées aux ODD, les conversions de créances et les fonds mondiaux sectoriels (changements climatiques, nutrition, alimentation scolaire) dans le cadre d'actions de sensibilisation et d'une solide campagne de communication.
122. Le PAM étudiera et concrétisera les possibilités de mener des programmes conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies pour optimiser l'impact. Dans ce contexte, il s'agira de tirer parti de la complémentarité des mandats et des savoir-faire propres à chaque organisme.
123. Le PAM continuera de plaider pour une augmentation des allocations budgétaires nationales en faveur des programmes de protection sociale et de filets de sécurité, notamment au titre de financements multilatéraux. Il entend se positionner comme un conseiller technique de choix et, lorsque les capacités des pouvoirs publics ne suffisent pas, comme un partenaire d'exécution.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LE SÉNÉGAL (2025–2029)

ODD 2: Faim zéro

Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations touchées par une crise vivant dans les zones ciblées satisfont leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents avant, pendant et après les chocs

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Hypothèses

Des ressources sont disponibles selon les besoins.

Les zones dans lesquelles les projets sont menés sont accessibles et sûres.

Les partenaires coopérants ont les capacités requises.

Des services complémentaires sont fournis par d'autres parties prenantes.

Indicateurs d'effet direct

1.1.1 Score de consommation alimentaire

1.1.2 Score de consommation alimentaire – nutrition

1.1.3 Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)

1.1.4 Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

1.1.5 Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

1.1.6 Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

1.1.7 Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

1.1.8 Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

1.1.10 Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

1.1.11 Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

1.1.97 Pourcentage de personnes ayant une alimentation saine et conforme aux recommandations

Activités et produits

1: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations touchées par une crise et aux groupes à risque, notamment par l'intermédiaire de dispositifs nationaux de protection sociale réactifs face aux chocs lorsque c'est possible

Catégorie d'activités 1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions

1.1: Les populations touchées par une crise reçoivent en temps utile et d'une manière équitable une assistance alimentaire et une assistance de type monétaire pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents (niveau 1)

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

1.2: Les enfants âgés de 6 à 59 mois ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, y compris les aidants, touchés par une crise, bénéficient d'un ensemble d'activités d'"assistance nutritionnelle en situation d'urgence" pour limiter la dégradation de leur état nutritionnel pendant la période de soudure (niveau 1)

Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

1.2: Les enfants âgés de 6 à 59 mois ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, y compris les aidants, touchés par une crise, bénéficient d'un ensemble d'activités d'"assistance nutritionnelle en situation d'urgence" pour limiter la dégradation de leur état nutritionnel pendant la période de soudure (niveau 1)

Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

1.2: Les enfants âgés de 6 à 59 mois ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, y compris les aidants, touchés par une crise, bénéficient d'un ensemble d'activités d'"assistance nutritionnelle en situation d'urgence" pour limiter la dégradation de leur état nutritionnel pendant la période de soudure (niveau 1)

Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

Cible 2 de l'ODD: Élimination de la malnutrition

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, l'état nutritionnel des populations exposées au risque de malnutrition et des enfants d'âge scolaire vivant dans les zones ciblées s'améliore, ce qui contribue au renforcement du capital humain

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Le Gouvernement et les partenaires se chargent de la santé, de l'éducation et de la protection.

Aucune épidémie de grande ampleur n'éclate pendant la mise en œuvre.

Indicateurs d'effet direct

2.2.7 Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

2.2.8 Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

2.2.9 Proportion des ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter les aliments nutritifs les moins chers

2.2.10 Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

2.2.11 Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

2.2.12 Pourcentage d'accroissement de la production d'aliments de qualité riches en nutriments

2.2.13 Pourcentage de personnes atteintes de malnutrition aiguë modérée qui bénéficient de services de soins (couverture)

2.2.14 Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération

2.2.15 Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité

2.2.16 Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon

2.2.17 Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement

2.2.18 Taux d'abandon des personnes participant aux programmes de traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe (DOTS) ou de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant

2.2.20 Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire

2.2.21 Évolution annuelle du taux de scolarisation

2.2.22 Taux de fréquentation scolaire

2.2.23 Taux d'achèvement des études

2.2.41 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été améliorés ou élaborés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

2.2.42 Stratégie de transition pour les activités en faveur de la santé et de la nutrition à l'école et les activités d'alimentation scolaire, élaborée avec l'appui du PAM

2.2.47 Taux de poursuite des études (par niveau)

2.2.63 Pourcentage d'enfants d'âge scolaire atteignant le score minimal de diversité alimentaire

2.2.97 Pourcentage de personnes ayant une alimentation saine et conforme aux recommandations

Activités et produits

2: Mener un ensemble intégré d'activités nutritionnelles à l'intention des personnes exposées au risque de malnutrition, en prêtant une attention particulière aux groupes marginalisés, notamment en renforçant les connaissances et les services relatifs à la nutrition au niveau des communautés

Catégorie d'activités 1.3: Programme de prévention de la malnutrition

2.1: Les populations exposées au risque de malnutrition, en particulier les enfants de moins de 5 ans, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les autres groupes marginalisés, bénéficient d'une assistance nutritionnelle intégrée qui permet de prévenir le retard de croissance, de traiter la malnutrition et d'améliorer l'accès à une alimentation saine (niveau 1)

Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels

2.1: Les populations exposées au risque de malnutrition, en particulier les enfants de moins de 5 ans, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les autres groupes marginalisés, bénéficient d'une assistance nutritionnelle intégrée qui permet de prévenir le retard de croissance, de traiter la malnutrition et d'améliorer l'accès à une alimentation saine (niveau 1)

Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

3: Fournir aux écoliers des repas scolaires variés utilisant la production locale

Catégorie d'activités 1.5: Programmes en milieu scolaire

3.1: Les garçons et les filles d'âge scolaire accèdent plus facilement à des repas scolaires variés à base de produits locaux, notamment dans le cadre de l'alimentation scolaire utilisant la production locale lorsque c'est possible, et à des activités complémentaires conçues pour améliorer la nutrition, la santé et la sécurité alimentaire et faciliter un enseignement de qualité (niveau 1)

Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire

Cible 3 de l'ODD: Productivité et revenus des petits exploitants

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les communautés, les individus et les acteurs des systèmes alimentaires vivant dans les zones ciblées exposées à des chocs et à des facteurs de perturbation tirent profit d'écosystèmes restaurés, de moyens d'existence résilients, de régimes alimentaires améliorés et de systèmes alimentaires plus durables

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

La production locale et les canaux de commercialisation sont efficaces.

Les prix sont stables sur les marchés.

Les produits locaux répondent aux critères fixés en matière de nutrition et de qualité, et les prix sont compétitifs.

Indicateurs d'effet direct

3.3.2 Score de consommation alimentaire – nutrition

3.3.9 Proportion des ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter les aliments nutritifs les moins chers

3.3.10 Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

3.3.11 Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

3.3.12 Pourcentage d'accroissement de la production d'aliments de qualité riches en nutriments

3.3.25 Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

3.3.26 Proportion de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement

3.3.27 Pourcentage d'activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs ayant contribué à l'amélioration de l'état de la végétation et des sols

- 3.3.29 Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés vendant leur production par l'intermédiaire de regroupements de producteurs appuyés par le PAM
- 3.3.30 Pourcentage moyen de pertes après récolte des petits exploitants agricoles pendant l'étape du stockage
- 3.3.31 Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés faisant état d'une augmentation de la production de cultures nutritives
- 3.3.32 Score évaluant l'avantage de l'adaptation aux changements climatiques
- 3.3.33 Score évaluant les capacités de résilience face aux changements climatiques
- 3.3.34 Score des services climatologiques
- 3.3.35 Indice de capacité d'investissement
- 3.3.48 Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en dollars)
- 3.3.49 Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en tonnes)
- 3.3.68 Indice d'exposition aux chocs

Activités et produits

4: Fournir aux individus, aux communautés et aux acteurs des filières alimentaires, en particulier les femmes et les jeunes, un appui aux moyens d'existence à dimension nutritionnelle, ainsi que des services d'adaptation aux aléas climatiques et de financement du risque

Catégorie d'activités 1.6: Création d'actifs communautaires et familiaux

4.1: Les ménages ruraux en situation d'insécurité alimentaire et les petits exploitants agricoles disposent d'actifs productifs nouveaux ou remis en état et ont accès à un appui à l'adaptation aux aléas climatiques, et les femmes et les jeunes tirent profit de l'inclusion financière, qui améliore leur résilience de façon générale et protège les moyens d'existence ruraux face aux chocs récurrents (niveaux 1 et 2)

Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation

4.2: Les acteurs du système alimentaire, en particulier les jeunes et les femmes, sont dotés de moyens d'existence décents pérennes et de capacités renforcées qui leur permettent de produire des denrées alimentaires sans danger pour la santé, abordables et nutritives, et accèdent plus facilement aux marchés, notamment au marché de l'alimentation scolaire utilisant la production locale (niveaux 1 et 2)

Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les institutions et les systèmes nationaux disposent de moyens renforcés pour intégrer la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience dans les politiques nationales, éliminer la faim, réduire la vulnérabilité face aux aléas climatiques et continuer de développer le capital humain du Sénégal

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Des ressources humaines de qualité sont disponibles en nombre suffisant.

Les institutions manifestent l'intérêt voulu.

Indicateurs d'effet direct

5.4.37 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été améliorés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

5.4.38 Nombre de politiques et d'instruments législatifs nouveaux ou adaptés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

5.4.39 Ressources mobilisées (valeur en dollars) pour les systèmes nationaux contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

5.4.40 Indice des capacités de préparation aux situations d'urgence

5.4.41 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été améliorés ou élaborés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

5.4.42 Stratégie de transition pour les activités en faveur de la santé et de la nutrition à l'école et les activités d'alimentation scolaire, élaborée avec l'appui du PAM

5.4.43 Indice d'alimentation scolaire de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER)

5.4.44 Nombre de personnes (bénéficiaires indirects du PAM) couvertes par les systèmes ou des programmes nationaux de protection sociale auxquels le PAM a fourni un appui technique

5.4.45 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été améliorés grâce à l'appui fourni dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec l'aide du PAM

5.4.62: Proportion de paramètres de l'indicateur relatif à la capacité de préparation aux situations d'urgence pour lesquels une amélioration a été obtenue

Activités et produits

5: Fournir aux partenaires et autres acteurs institutionnels une assistance technique, des services de renforcement des capacités et un appui aux politiques et aux programmes fondés sur des éléments factuels, dans les domaines de la protection sociale à dimension nutritionnelle ainsi que de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise

5.1: Les institutions et les systèmes nationaux disposent de moyens renforcés pour mettre en place des filets de sécurité de qualité, notamment des programmes d'alimentation scolaire, de protection sociale et de renforcement de la résilience tenant compte de la nutrition et un système de gestion des risques climatiques, qui améliorent la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des populations à risque (niveau 3)

5.2: Les capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, y compris les systèmes d'alerte rapide, sont renforcées aux niveaux local, régional et national afin d'améliorer la résilience des communautés exposées aux chocs et aux risques d'insécurité alimentaire et de malnutrition (niveau 3)

Catégorie d'activités 1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale

Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD

Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.1.6: Score évaluant le respect par les bureaux de pays des normes relatives à la détermination et à la consignation des risques issus de l'analyse et de la prise en compte des conflits et à la mise en œuvre de mesures d'atténuation

CC.2. Obligation de rendre compte

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.4: Proportion de femmes et d'hommes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire du PAM indiquant avoir pu utilement participer aux travaux de celles-ci

CC.3.5: Proportion de femmes et d'hommes indiquant avoir pu s'émanciper sur le plan économique

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition

Indicateurs transversaux

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score évaluant la prise en compte de la nutrition

ODD 2: Faim zéro

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.1.6: Score évaluant le respect par les bureaux de pays des normes relatives à la détermination et à la consignation des risques issus de l'analyse et de la prise en compte des conflits et à la mise en œuvre de mesures d'atténuation

CC.2. Obligation de rendre compte

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.4: Proportion de femmes et d'hommes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire du PAM indiquant avoir pu utilement participer aux travaux de celles-ci

CC.3.5: Proportion de femmes et d'hommes indiquant avoir pu s'émanciper sur le plan économique

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition

Indicateurs transversaux

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score évaluant la prise en compte de la nutrition

ANNEXE II

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR ACTIVITÉ ET PAR PRODUIT (<i>toutes les années</i>)									
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	Produit	Groupe de bénéficiaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1	1	1.1	Filles	38 961	35 065	31 558	28 401	25 562	159 549
			Garçons	41 769	37 592	33 833	30 449	27 404	171 047
			Femmes	47 911	43 120	38 809	34 926	31 436	196 201
			Hommes	46 859	42 173	37 955	34 159	30 744	191 889
			Total	175 500	157 950	142 155	127 935	115 146	718 686
		1.2	Filles	13 800	15 364	17 067	18 894	17 888	83 013
			Garçons	16 200	18 037	20 035	22 180	20 999	97 451
			Femmes	19 204	20 484	21 764	23 044	23 044	107 539
			Hommes	0	0	0	0	0	0
			Total	49 204	53 885	58 866	64 118	61 931	288 004
2	2	2.1	Filles	21 520	21 520	21 521	21 521	21 520	107 602
			Garçons	24 793	24 793	24 793	24 792	24 792	123 963
			Femmes	36 785	32 290	25 861	27 384	34 991	159 735
			Hommes	1 890	1 391	676	845	1 691	6 762
			Total	84 988	79 994	72 851	74 542	82 994	398 062
	3	3.1	Filles	98 000	89 670	82 394	76 098	70 724	201 443
			Garçons	102 000	93 330	85 756	79 205	73 611	209 666
			Total	200 000	183 000	168 150	155 303	144 335	411 109

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR ACTIVITÉ ET PAR PRODUIT (<i>toutes les années</i>)									
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	Produit	Groupe de bénéficiaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total
3	4	4.1	Filles	40 250	43 677	43 677	43 677	43 677	43 677
			Garçons	43 151	46 826	46 826	46 826	46 826	46 826
			Femmes	67 784	72 869	72 869	72 869	72 869	72 869
			Hommes	66 335	71 307	71 307	71 307	71 307	71 307
			Total	217 520	23 679	234 679	234 679	234 679	234 679
Total (<i>hors chevauchements</i>)				694 712	673 158	642 896	625 060	609 626	1 923 910

ANNEXE III

RATION ALIMENTAIRE (<i>grammes/personne/jour</i>) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (<i>dollars/personne/jour</i>), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ																		
	Effet direct 1 du PSP					Effet direct 2 du PSP								Effet direct 3 du PSP				
	Activité 1					Activité 2							Activité 3		Activité 4			
Type de bénéficiaires	Distribution générale de vivres		Filles et femmes enceintes ou allaitantes (prévention)		Enfants (prévention)		Filles et femmes enceintes ou allaitantes (supplémentation - malnutrition aiguë modérée)		Filles et femmes enceintes ou allaitantes (prévention)		Enfants (supplémentation - malnutrition aiguë modérée)		Enfants (prévention)		Écoliers		Petits exploitants (Assistance alimentaire pour la création d'actifs)	
Modalité	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire
Céréales																	150	
Légumes secs																	40	
Huile			10				20		20								15	
Sel																	4	
Sucre							20		20									
Super Cereal			100				200		200									
Super Cereal Plus					100								100					
Suppléments nutritionnels à base de lipides (prêts à consommer)											100							
Total kcal/jour					394		940		940		535		394			895		
% de kcal d'origine protéique					16,6		13,2		13,2		10,5		13,2					
Transferts de type monétaire	0,28	0,67		0,22		0,5		0,67		0,25		0,25		0,20				0,08
Nombre de jours d'alimentation par an	90	90	90	90	90	60	180	180	180	60	90	180	180	120	120			180

ANNEXE IV

TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	2 042	2 695 210
Légumes secs	545	754 995
Huiles et matières grasses	542	668 143
Aliments composés et mélanges	7 268	12 001 372
Autre	393	634 758
Total (produits alimentaires)	10 789	16 754 478
Transferts de type monétaire	-	56 959 266
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	10 789	73 713 744

ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (<i>en dollars</i>)					
	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 2 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM	Cible 3 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 4 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	
Transferts	29 941 624	45 789 364	40 841 202	1 357 665	117 929 856
Mise en œuvre	1 563 060	3 966 007	2 297 696	191 876	8 018 639
Coûts d'appui directs ajustés	3 829 024	6 044 300	4 800 347	192 408	14 866 079
Total partiel	35 333 708	55 799 671	47 939 246	1 741 949	140 814 575
Coûts d'appui indirects (<i>6,5 pour cent</i>)	2 296 691	3 626 979	3 116 051	113 227	9 152 947
Total	37 630 399	59 426 650	51 055 297	1 855 176	149 967 522

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ODD	objectif de développement durable
PSP	plan stratégique de pays
SABER	approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance